



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E109532

VALABLE JUSQU'AU

16/05/2027

ÉDITÉ LE

06/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2012

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 08/02/2021
103 200

Raison sociale : ADPR CVC

7 BOULEVARD DE L'EUROPE
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 2012B00765

Téléphone : 03 45 08 34 26

Fax : 03 45 44 05 24

Portable : 03 45 08 34 26

Siret : 753 150 325 00045

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0210113

Site Internet : <http://www.adpr-dijon.fr>

E-mail : contact@adpr-dijon.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6252077204

Responsabilité légale :

PAJEST (887 498 111) / ADPR GROUPE (887 497 717) / PAUTET JEREMIE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6252077204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Effectif moyen : 31

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	30/04/2026
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	03/04/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/05/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	16/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	02/04/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	08/02/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.